

Secrétariat Général

Direction générale des
ressources humaines

Sous-direction du recrutement

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2013

**CONCOURS D'ACCES AU CORPS DES
PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL (PLP)**

CONCOURS EXTERNE ET CAFEP

SECTION BIOTECHNOLOGIES

Option : SANTE - ENVIRONNEMENT

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

SOMMAIRE

Composition du jury.....	Page 3
Renseignements statistiques.....	Page 5
Epreuves d'admissibilité	
Epreuve de synthèse	Page 15
Etude d'un système, d'un procédé ou d'une organisation	Page 19
Epreuves d'admission	
Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel	Page 23
Epreuve sur dossier	
Soutenance du rapport	Page 31
Agir en fonctionnaire	Page 36
Conclusion générale	Page 40

COMPOSITION DU JURY

Présidente du jury

Mme Françoise GUILLET, Inspectrice générale de l'éducation nationale

Vice-présidentes

Mme Marie-Françoise BURG, inspectrice de l'éducation nationale

M. Mohamed-Ali MAMDOUH, inspecteur de l'éducation nationale

Secrétaire général

M. Patrick AVIGNON, adjoint au chef d'établissement

Membres

AGUIAR Manuel - Professeur de lycée professionnel - LP Colard Noel St Quentin - AMIENS
ANGORA Claude - Inspecteur de l'éducation nationale - Rectorat académie de Nantes - NANTES
ARMAGNAC Catherine - Inspecteur de l'éducation nationale - Rectorat académie de Toulouse - TOULOUSE
ASSAN Dominique - Professeur certifiée - LGT Lycée des métiers Rabelais Paris - PARIS
AUVINET Arnel - Professeur de lycée professionnel - LP Edouard Vaillant St Junien - LIMOGES
BANCAREL Beatrice - Professeur de lycée professionnel - LP Raymond Cortat Aurillac - CLERMONT-FERRAND
BATELOT Josiane - Professeur de lycée professionnel - LP Paul Lapie Luneville - NANCY-METZ
BERRADA Said - Inspecteur de l'éducation nationale - Rectorat Clermont-Ferrand - CLERMONT-FERRAND
BOIS Corinne - Professeur de lycée professionnel - Lycée Professionnel Camille Claudel Caen - CAEN
BON Aurore - Professeur de lycée professionnel - LP Lycée des métiers Jean Felix Paulsen Chateaudun - ORLEANS-TOURS
BONNARD Hélène - Professeur de lycée professionnel - LP Lycée des métiers Helene Bouch Venissieux - LYON
BOUCHABCHOUB Karine - Professeur de lycée professionnel - LP Marcel Sembat Sotteville Les Rouen - ROUEN
BOUCHE Thomas - Professeur de lycée professionnel - LP Lycée des métiers Louis Lumier Chelles - CRETEIL
BOULY Colette - Professeur de lycée professionnel - LP Lycée des métiers Marie Marvingt Tomblaine - NANCY-METZ
BRAULT Bernard - Inspecteur de l'éducation nationale - Rectorat académie de Paris - PARIS
CAZORLA Ludovic - EC.R Professeur de lycée professionnel - LP Privé Turgot Montpellier - MONTPELLIER
CHAJAI SHAKI Fatima - Professeur de lycée professionnel - LPO Jean Rostand Mantes La Jolie - VERSAILLES
CHARRIERAS Anne - Professeur de lycée professionnel - LP Flora Tristan La Ferte Mace - CAEN
CHICAULT Céline - Professeur Agrégée - LGT Brequigny Rennes - RENNES
CLOUP Isabelle - Professeur certifiée - LT St Louis Bordeaux - BORDEAUX
COLIN Christine - Professeur de lycée professionnel - LP Lycée des métiers des métiers Pont L'Abbe - RENNES
COMPAIN Sandrine - Professeur de lycée professionnel - LP Lycée des métiers Françoise Dolto Olivet - ORLEANS-TOURS
CORDEIRO Julien - Professeur de lycée professionnel - LP Frederic Bartholdi St denis - CRETEIL
COUSTAU Christine - Professeur de lycée professionnel - LP Pardailhan Auch Cedex - TOULOUSE
DARTOY Marie-Claude - Professeur de lycée professionnel - LP Lycée des métiers Marie Marvingt Tomblaine - NANCY-METZ
DEHAIBE Carine - Professeur de lycée professionnel - LP Amyot d Inville Senlis - AMIENS
DELEMOTTE Elizabeth - Professeur de lycée professionnel - LP Alain-Fournier Verdun - NANCY-METZ
DELSOUC Nathalie - Professeur de lycée professionnel - SEP Chartres - ORLEANS-TOURS
DEMARTIS Evelyne - Professeur certifiée - LPO Henri Sellier Livry Gargan - CRETEIL
DICK Christophe - Professeur de lycée professionnel - LP Bernart de Ventadour Ussel - LIMOGES
DRUART Sébastien - Professeur de lycée professionnel - LP Julie daubie Laon - AMIENS
DUCHESNE Irène - Inspecteur de l'éducation nationale - Rectorat académie de Créteil - CRETEIL
DUGUET Laurent - Professeur de lycée professionnel - LP Jean Baptiste Darnet St Yrieix La Perche - LIMOGES
EMPRIN Cécile - Professeur de lycée professionnel - SEP Sucy En Brie - CRETEIL
FASSY Pascale - Professeur de lycée professionnel - SEGPA CLG Les Matagots La Ciotat - AIX-MARSEILLE
FEAT Marie-Christine - Professeur de lycée professionnel - SEP Etienne Lenoir Chateaubriant - NANTES
FISCHER PELOQUIN Karine - Professeur de lycée professionnel - LP Val de dore Thiers - CLERMONT-FERRAND
FONTAINE Michèle - Professeur de lycée professionnel - LP Alexandre Dumas Cavaillon - AIX-MARSEILLE
FOSSURIER Sylvie - Professeur de lycée professionnel - LP Jean Rostand Nevers - DIJON
FROTTIER Béatrice - Professeur de lycée professionnel - LP Lycée Professionnel Mazamet - TOULOUSE
FUNDONE-POSA Alexandre - Professeur de lycée professionnel - LP Lycée des métiers Parc St Jean Toulon - NICE
GANDOLFO Catherine - Professeur de lycée professionnel - LP Lycée des métiers Finosello Ajaccio - CORSE
GAUTHIER Daniel - Professeur de lycée professionnel - SEP Louise Michel Grenoble - GRENOBLE
GENESIO Marie Agnes - Professeur de lycée professionnel - LP Lycée des métiers Alexandre dumaine Macon - DIJON

GERAUDIE Muriel - Inspecteur de l'éducation nationale - Rectorat académie de Limoges - LIMOGES
 GILLARD Chantal - Professeuse certifiée - LT St Louis Bordeaux - BORDEAUX
 GIRON Laure - Professeur de lycée professionnel - LP Fernand Leger Audincourt - BESANCON
 GISSELBRECHT Ruth - Inspecteur de l'éducation nationale - Rectorat académie de Lille - LILLE
 GUERRIER Stéphanie - Professeur de lycée professionnel - SEP La Ciotat - AIX-MARSEILLE
 HEURTAUX Françoise - Professeur de lycée professionnel - LP Louis-Jacques Goussier Reze - NANTES
 KOCH Laure - Professeuse certifiée - - AIX-MARSEILLE
 LARCHER Denise - Inspecteur de l'éducation nationale - Rectorat académie de La Martinique Schoelcher - MARTINIQUE
 LE BARON Katell - Professeur de lycée professionnel - LP Louis Guilloux Rennes - RENNES
 LEBONDIDIER Pierre-Laurent - Professeur de lycée professionnel - LP Edmond Labbe Oullins - LYON
 LEGEARD Dominique - Professeur de lycée professionnel - LP Marc Godrie Loudun - POITIERS
 LEVIEL Benedicte - Professeur de lycée professionnel - LP Lycée des métiers Ambroise Croizat Auby - LILLE
 LEYNAUD Christine - Professeur de lycée professionnel - LP Marie Curie Clermont-Ferrand - CLERMONT-FERRAND
 LIEUTARD Vincent - Professeur de lycée professionnel - LP Pierre desgranges Andrezieux Boutheon - LYON
 LIEUTAUD Clément - Professeur de lycée professionnel - SEGPA CLG Theodore Monod Margencel - GRENOBLE
 LIGNEAU Alexandre - Professeur certifié - LGT Lycée des métiers Rabelais Paris - PARIS
 LIMAROLA Catherine - Professeur de lycée professionnel - LP Lycée Professionnel Beaugrenel Paris - PARIS
 LONJON Ghislaine - Professeur de lycée professionnel - SEP Section Enseignant Professionnel Le Muy - NICE
 MALLET Thérèse - Professeur de lycée professionnel - LP de Guerande Olivier Guichard Guerande - NANTES
 MANCINI Ludivine - Professeur de lycée professionnel - LP Edouard Herriot Ste Savine - REIMS
 MARCHAL Viviane - Professeur de lycée professionnel - LP Pierre Mendes France Contrexeville - NANCY-METZ
 MASSOT Rachel - Professeur de lycée professionnel - LP Les Sapins Coutances - CAEN
 MEILLER Jacqueline - Inspecteur de l'éducation nationale - Rectorat académie de Lyon - LYON
 MENU Chantal - Inspecteur de l'éducation nationale - Rectorat académie d'Amiens - AMIENS
 MERIC Isabelle - Professeur de lycée professionnel - LPO Louis Feuillade Lunel - MONTPELLIER
 MERRIAUX Fabienne - Inspecteur de l'éducation nationale - Rectorat académie de Nancy-Metz - NANCY-METZ
 MOLINIER Lionel Claude - Professeur certifié - LPO de Gaille-Anthonioz Milhaud - MONTPELLIER
 MOUNDANGA Jonas - Professeur certifié - LPO Simone Weil Dijon - DIJON
 MURAT Murielle - Inspecteur de l'éducation nationale - Rectorat académie de Nice - NICE
 NICOLLET Eric - Inspecteur de l'éducation nationale - Rectorat académie de Montpellier - MONTPELLIER
 NIEL Nadine - Professeuse certifiée - LPO Gabriel Faure Tournon Sur Rhone Cedex - GRENOBLE
 PANNETIER LIRSAC Catherine - Professeuse certifiée - LGT Les SEPT Mares Maurepas - VERSAILLES
 PASQUALE Florence - Professeur de lycée professionnel - LP Lycée des métiers Parc St Jean Toulon - NICE
 PERRAS-GROS Sandrine - Professeur de lycée professionnel - SEP Ivry Sur Seine - CRETEIL
 PIOLLAT Pascale - Professeur de lycée professionnel - SEP Louise Michel Grenoble - GRENOBLE
 POCHAT Françoise - Professeur de lycée professionnel - LP Lycée des métiers Pont L'Abbe - RENNES
 RAHMANI Fouad - Professeur de lycée professionnel - LP LP Edmond Rostand Paris - PARIS
 RAULET Sophie - EC.R Professeur de lycée professionnel - LPp Jeanne d'Arc Rennes - RENNES
 RIOLET Corinne - Professeur de lycée professionnel - LP Lycée des métiers Gilbert Courtois dreux Cedex - ORLEANS-TOURS
 ROGUEDA Sylvie - Professeur de lycée professionnel - LP Etienne Dolet Paris - PARIS
 ROUMIEU BLANES Isabelle - Professeuse certifiée - LGT Brequigny Rennes - RENNES
 SALMON Nadège - Professeur de lycée professionnel - Segpa Segpa CLG django Reinhardt Toulon - NICE
 SIEURAC Michel - Professeur de lycée professionnel - LP Charles Baudelaire Evry - VERSAILLES
 SILLAC Thierry - Professeur de lycée professionnel - CLG La durantiere Nantes - NANTES
 SIOMBOING Cecile - Professeur de lycée professionnel - Rectorat académie de Lille - LILLE
 SULLO Veronique - Professeur de lycée professionnel - LP Françoise doLTo Montceau Les Mines - DIJON
 TATAREAU Joëlle - Inspecteur de l'éducation nationale - Rectorat académie de Montpellier - MONTPELLIER
 TAVOUKDJIAN Nathalie - Professeur de lycée professionnel - LP Les Sapins Coutances - CAEN
 TERRET Michèle - Professeur de lycée professionnel - Rectorat académie Bordeaux - BORDEAUX
 TISSIER Marie Eliane - Professeur de lycée professionnel - LP Lycée métiers Alexandre dumaine Macon - DIJON
 VAN LOO Christiane - Professeur de lycée professionnel - LP Camille Schneider Molsheim - STRASBOURG
 VANAUTRYVE Severine - Inspecteur de l'éducation nationale - Rectorat académie de Besancon - BESANCON
 VERNET Michel - Professeur de lycée professionnel - LP Lycée des métiers Les Canuts Vaulx En Velin - LYON
 ZENNER SELON Hélène - Professeuse certifiée - LGT La Martinière Duchere Lyon - LYON
 ZINK Olivier - Professeur de lycée professionnel - LPO Blaise Pascal Colmar - STRASBOURG

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

CONCOURS EXTERNE DU CAPLP

Candidats inscrits	699
Candidats présents aux deux épreuves d'admissibilité	318
Candidats admissibles	206
Candidats présents aux épreuves d'admission	133
Nombre de postes	180
Candidats proposés pour l'admission	86
Epreuves d'admissibilité	
Moyenne des candidats présents	05.68
Moyenne des candidats admissibles	06.57
Moyenne du dernier candidat admissible	05.00
Moyenne la meilleure	13.34
Epreuves d'admission	
Moyenne des candidats présents	10.05
Moyenne des candidats admis	12.17
Moyenne la meilleure	17.56
Ensemble du concours	
Moyenne des candidats présents	08.24
Moyenne des candidats admis	09.42
Moyenne du dernier candidat admis	07.38
Moyenne la meilleure	15.07

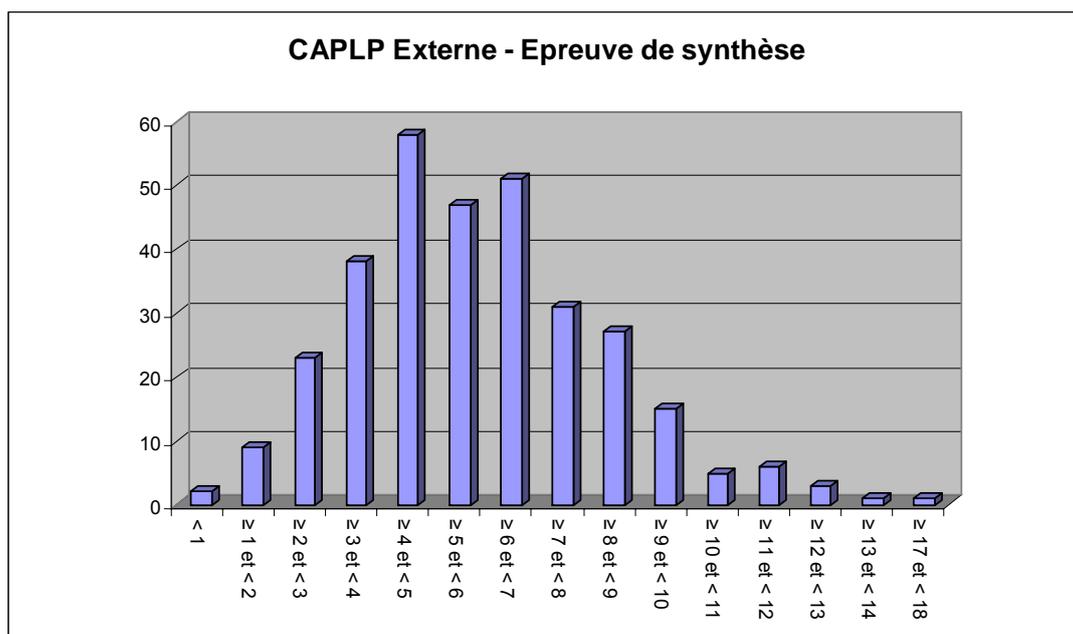
EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Epreuve de synthèse :

Note la plus élevée	17.70
Moyenne générale des candidats présents	05.85
Moyenne des candidats admissibles	07.03

Répartition des notes :

< 1	2	≥ 8 et < 9	27
≥ 1 et < 2	9	≥ 9 et < 10	15
≥ 2 et < 3	23	≥ 10 et < 11	5
≥ 3 et < 4	38	≥ 11 et < 12	6
≥ 4 et < 5	58	≥ 12 et < 13	3
≥ 5 et < 6	47	≥ 13 et < 14	1
≥ 6 et < 7	51	≥ 17 et < 18	1
≥ 7 et < 8	31		

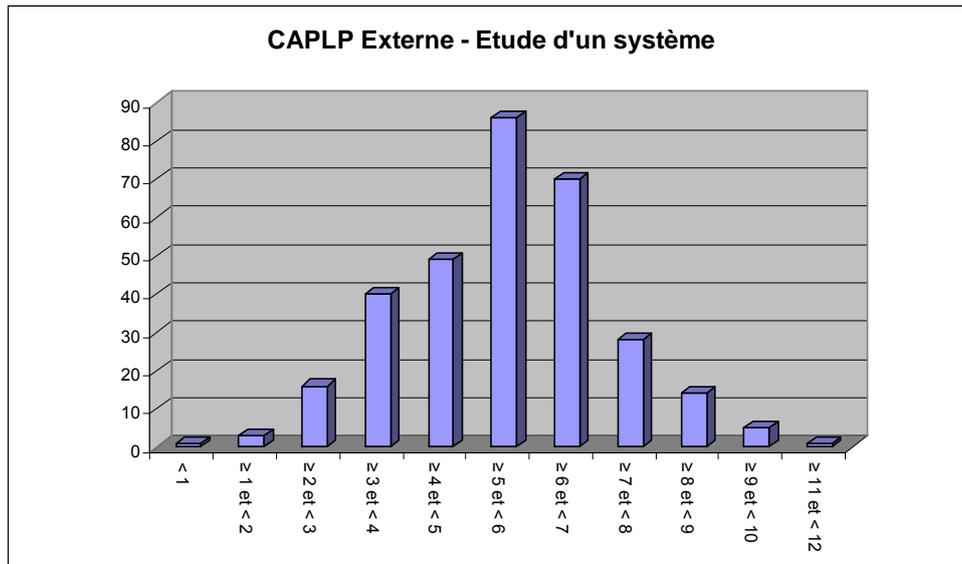


Etude d'un système, d'un procédé ou d'une organisation :

Note la plus élevée	11.19
Moyenne générale des candidats présents	05.52
Moyenne des candidats admissibles	06.24

Répartition des notes :

< 1	1	≥ 6 et < 7	70
≥ 1 et < 2	3	≥ 7 et < 8	28
≥ 2 et < 3	16	≥ 8 et < 9	14
≥ 3 et < 4	40	≥ 9 et < 10	5
≥ 4 et < 5	49	≥ 11 et < 12	1
≥ 5 et < 6	86		



EPREUVES D'ADMISSION

Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel :

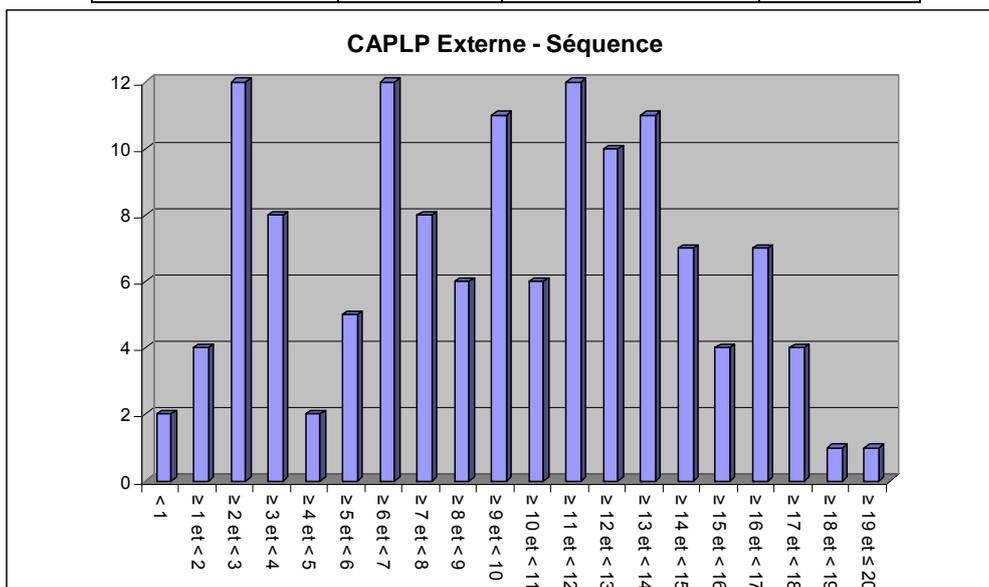
Note la plus élevée 19.00

Moyenne générale des candidats présents 09.24

Moyenne des candidats admis 11.21

Répartition des notes :

< 1	2	≥ 10 et < 11	6
≥ 1 et < 2	4	≥ 11 et < 12	12
≥ 2 et < 3	12	≥ 12 et < 13	10
≥ 3 et < 4	8	≥ 13 et < 14	11
≥ 4 et < 5	2	≥ 14 et < 15	7
≥ 5 et < 6	5	≥ 15 et < 16	4
≥ 6 et < 7	12	≥ 16 et < 17	7
≥ 7 et < 8	8	≥ 17 et < 18	4
≥ 8 et < 9	6	≥ 18 et < 19	1
≥ 9 et < 10	11	≥ 19 et ≤ 20	1



Epreuve sur dossier :

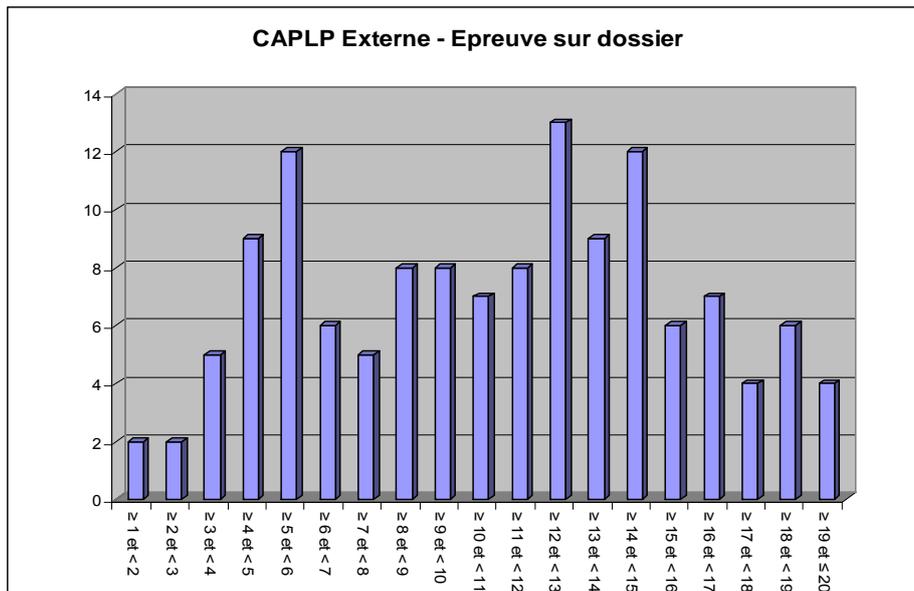
Note la plus élevée 19.60

Moyenne générale des candidats présents 10.85

Moyenne des candidats admis 13.13

Répartition des notes :

≥ 1 et < 2	2	≥ 11 et < 12	8
≥ 2 et < 3	2	≥ 12 et < 13	13
≥ 3 et < 4	5	≥ 13 et < 14	9
≥ 4 et < 5	9	≥ 14 et < 15	12
≥ 5 et < 6	12	≥ 15 et < 16	6
≥ 6 et < 7	6	≥ 16 et < 17	7
≥ 7 et < 8	5	≥ 17 et < 18	4
≥ 8 et < 9	8	≥ 18 et < 19	6
≥ 9 et < 10	8	≥ 19 et ≤ 20	4
≥ 10 et < 11	7		



RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

Concours d'accès aux fonctions d'enseignement dans les établissements privés sous contrat (CAFEP)

Candidats inscrits	127
Candidats présents aux deux épreuves d'admissibilité	64
Candidats admissibles	37
Candidats présents aux épreuves d'admission	37
Nombre de postes	18
Candidats proposés pour l'admission	18
Epreuves d'admissibilité	
Moyenne des candidats présents	05.83
Moyenne des candidats admissibles	06.98
Moyenne du dernier candidat admissible	05.22
Moyenne la meilleure	11.34
Epreuves d'admission	
Moyenne des candidats présents	10.44
Moyenne des candidats admis	12.58
Moyenne la meilleure	19.30
Ensemble du concours	
Moyenne des candidats présents	08.62
Moyenne des candidats admis	09.75
Moyenne du dernier candidat admis	07.78
Moyenne la meilleure	13.97

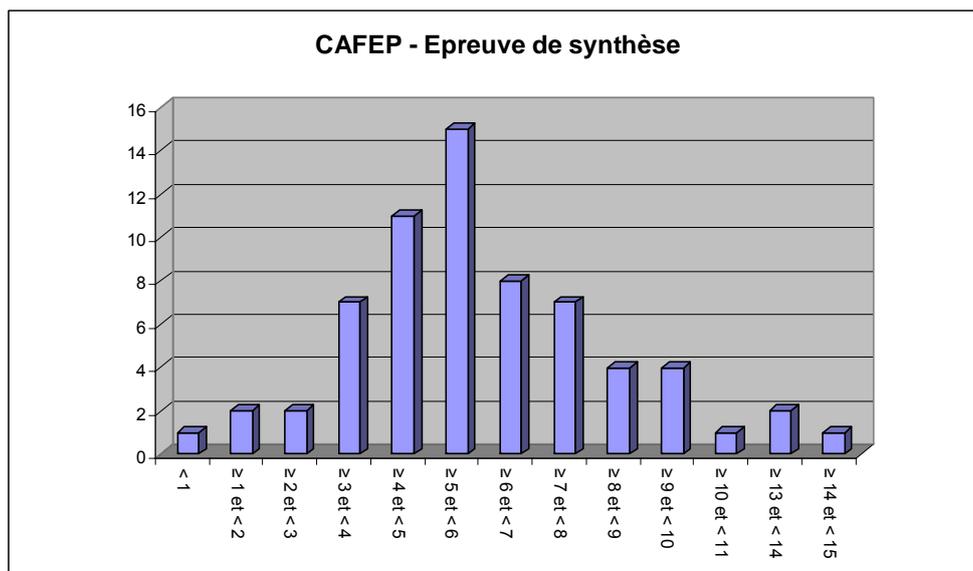
EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Epreuve de synthèse :

Note la plus élevée	14.40
Moyenne générale des candidats présents	05.83
Moyenne des candidats admissibles	07.16

Répartition des notes :

< 1	1	≥ 7 et < 8	7
≥ 1 et < 2	2	≥ 8 et < 9	4
≥ 2 et < 3	2	≥ 9 et < 10	4
≥ 3 et < 4	7	≥ 10 et < 11	1
≥ 4 et < 5	11	≥ 13 et < 14	2
≥ 5 et < 6	15	≥ 14 et < 15	1
≥ 6 et < 7	8		

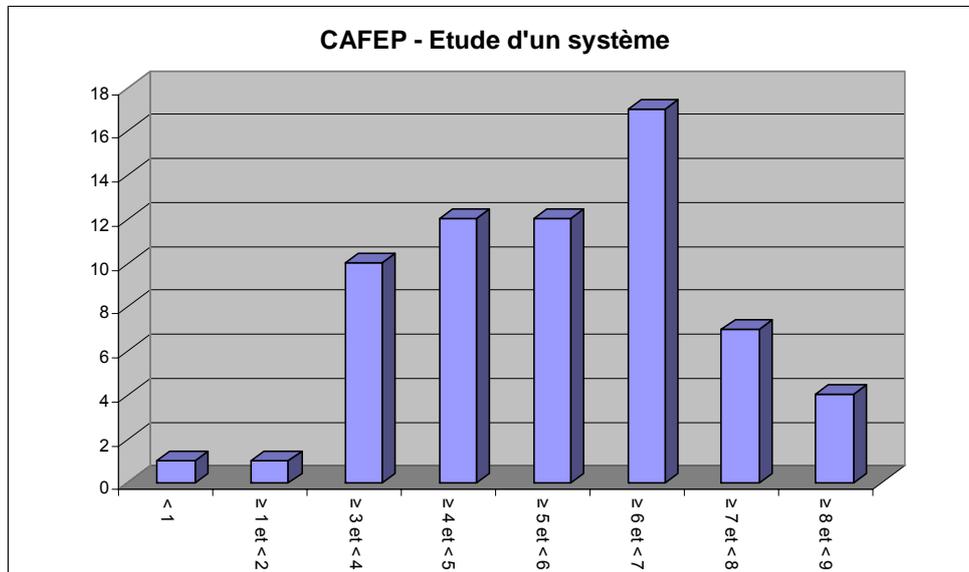


Etude d'un système, d'un procédé ou d'une organisation :

Note la plus élevée	08.86
Moyenne générale des candidats présents	05.50
Moyenne des candidats admissibles	06.64

Répartition des notes :

< 1	1	≥ 5 et < 6	12
≥ 1 et < 2	1	≥ 6 et < 7	17
≥ 3 et < 4	10	≥ 7 et < 8	7
≥ 4 et < 5	12	≥ 8 et < 9	4



EPREUVES D'ADMISSION

Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel :

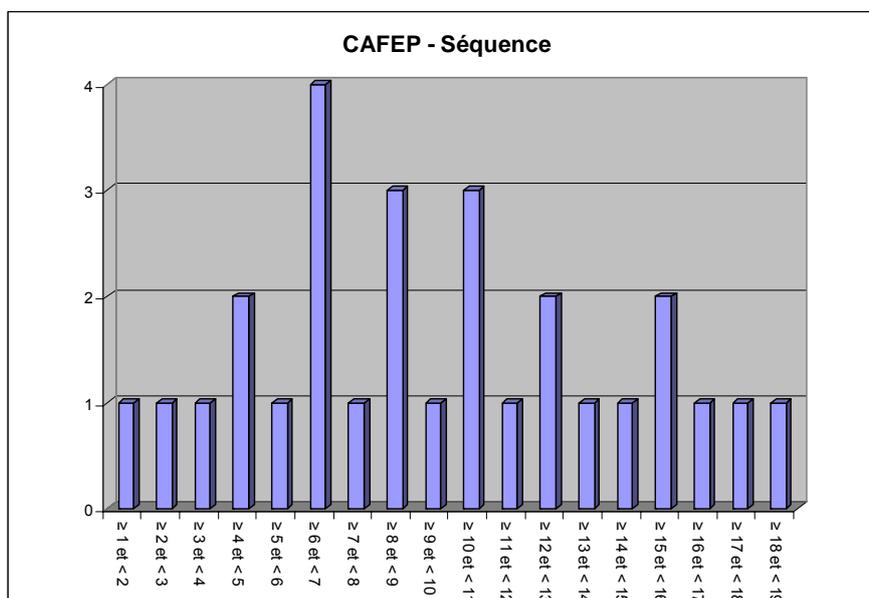
Note la plus élevée 18.25

Moyenne générale des candidats présents 09.41

Moyenne des candidats admis 11.78

Répartition des notes :

≥ 1 et < 2	1	≥ 10 et < 11	3
≥ 2 et < 3	1	≥ 11 et < 12	1
≥ 3 et < 4	1	≥ 12 et < 13	2
≥ 4 et < 5	2	≥ 13 et < 14	1
≥ 5 et < 6	1	≥ 14 et < 15	1
≥ 6 et < 7	4	≥ 15 et < 16	2
≥ 7 et < 8	1	≥ 16 et < 17	1
≥ 8 et < 9	3	≥ 17 et < 18	1
≥ 9 et < 10	1	≥ 18 et < 19	1



Epreuve sur dossier :

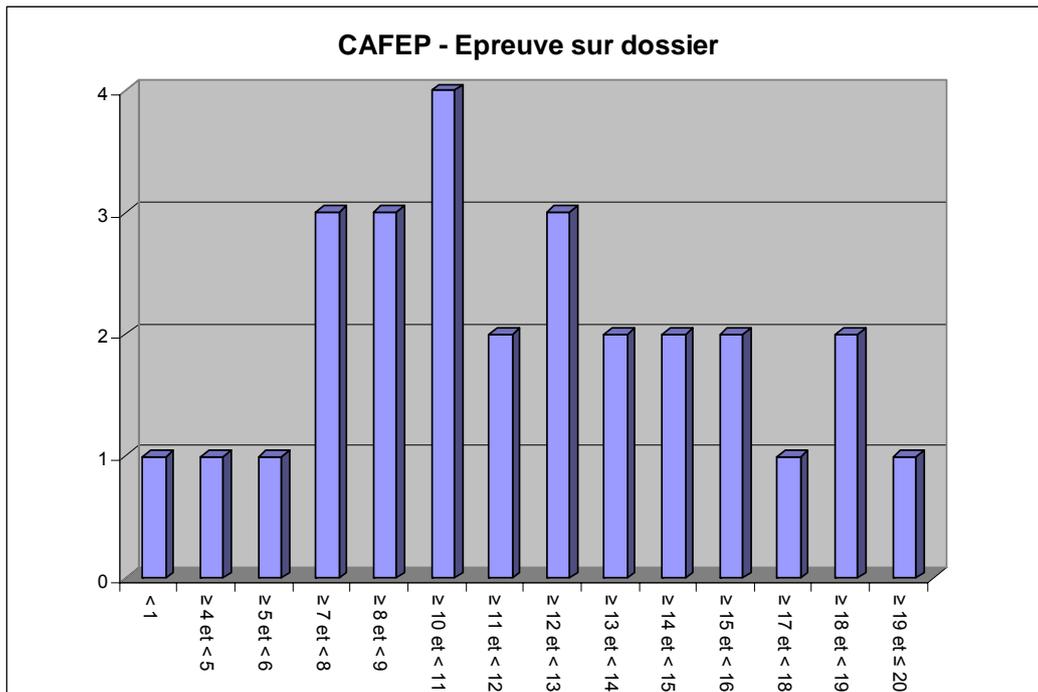
Note la plus élevée 19.00

Moyenne générale des candidats présents 11.46

Moyenne des candidats admis 13.37

Répartition des notes :

< 1	1	≥ 12 et < 13	3
≥ 4 et < 5	1	≥ 13 et < 14	2
≥ 5 et < 6	1	≥ 14 et < 15	2
≥ 7 et < 8	3	≥ 15 et < 16	2
≥ 8 et < 9	3	≥ 17 et < 18	1
≥ 10 et < 11	4	≥ 18 et < 19	2
≥ 11 et < 12	2	≥ 19 et ≤ 20	1



Epreuve de synthèse

Durée : 5 heures

Coefficient : 3

Etude d'un système, d'un procédé ou d'une organisation

Durée : 5 heures

Coefficient : 3

Les sujets des épreuves d'admissibilité sont en ligne sur le site du Ministère : www.education.gouv.fr

Ils sont accessibles depuis la page « SIAC2 » : <http://www.education.gouv.fr/pid63/siac2.html>

RAPPORT DE L'EPREUVE DE SYNTHESE

Rapport établi par Mesdames ASSAN, BANCAREL, CHAJAI, CHICAULT, CLOUP, COLIN, EMPRIN, GILLARD, NIEL, PANNETIER, ROUMIEU, SIOMBOING, TAVOUKDJIAN, TISSIER, ZENNER SELON et Messieurs AGUIAR, BERRADA, CAZORLA, DUGUET, LIEUTARD, LIEUTAUD, MOUNDANGA, RAHMANI, SILLAC.

Commentaires

Le jury demande aux candidats de lire attentivement la définition de l'épreuve de synthèse. Les candidats doivent maîtriser les connaissances précises relatives au programme (BOEN n°7 du 08/07/2010).

Une lecture fine et complète du sujet (questions et annexes) est indispensable afin d'éviter le hors sujet. La réponse doit être élaborée en fonction des termes de la question posée.

Exemples : « Préciser » n'est pas juste « citer » ou « paraphraser » les annexes.

« Développer » n'est pas seulement « énoncer »

De façon générale, le jury a noté une amélioration de la présentation des copies. Certaines copies restent toutefois difficiles à lire à cause du manque de structure et parfois de soin ... La syntaxe et l'orthographe ne sont pas toujours du niveau exigé (le jury rappelle qu'il ne faut utiliser ni abréviations, ni sigles - y compris celles des annexes - sans les avoir définis auparavant).

Le niveau général reste faible. De nombreux candidats font des confusions et approximations inadmissibles à ce niveau.

Une introduction reste nécessaire, elle doit être succincte et présenter la problématique et une annonce claire du plan.

Le développement du devoir doit être structuré et suivre le plan annoncé dans l'introduction. La gestion du temps imparti doit permettre de traiter de façon équilibrée toutes les parties du sujet.

Une définition des termes du sujet (exemples : adulte de référence, ration alimentaire, régime végétarien, anémie ferriprive...) est attendue lorsque elle est utile à l'argumentation.

Il peut être pertinent de présenter certaines réponses sous forme de tableaux et/ou de schémas. Cela permet d'être clair, précis et d'exposer de façon synthétique les connaissances scientifiques et d'exploiter les annexes avec discernement : exemple de la présentation de l'intérêt nutritionnel des aliments d'origine végétale sous forme d'un tableau. Certaines le sont nécessairement : exemple du schéma de la glycolyse ...

L'épreuve ne se limite pas à une synthèse des annexes. Celles-ci doivent être exploitées et non paraphrasées. À partir des annexes et de ses connaissances scientifiques, le candidat doit être capable de construire une argumentation rigoureuse.

Une conclusion de la composition est attendue. Elle ne doit pas être une simple redite des éléments déjà évoqués mais aussi proposer une ouverture pertinente.

Les connaissances de biochimie, de physiologie et de nutrition (biochimie structurale et métabolique des glucides, structure et rôle de l'hémoglobine, ration alimentaire, intérêt nutritionnel des aliments d'origine végétale...) sont peu maîtrisées ou non développées par un grand nombre de candidats.

Le jury a apprécié dans certaines copies :

- les efforts de structuration et de synthèse ;
- la présence de tableaux et schémas appropriés, clairs, légendés et commentés ;
- un exposé clair, structuré utilisant des phrases de transition ;
- une référence précise aux annexes utilisées.

ELEMENTS DE CORRECTION

1. Consommation des aliments d'origine végétale

1.1. Après avoir précisé les quantités d'aliments présentes dans les rations alimentaires de l'homme et de la femme de référence, expliquer l'intérêt nutritionnel des aliments d'origine végétale.

Pour répondre à la question, le jury attendait :

Pour la ration de l'adulte de référence :

- La définition de l'adulte de référence.
- L'énoncé des valeurs des apports énergétiques conseillés par jour pour l'homme et la femme de référence.
- Une définition de la ration alimentaire.
- Un tableau présentant la ration alimentaire de l'homme et de la femme de référence.

Pour l'intérêt nutritionnel des aliments d'origine végétale :

- L'identification des groupes d'aliments d'origine végétale : féculents, les produits sucrés, les corps gras d'origine végétale (huile, margarine), les fruits et les légumes.
- Pour chaque groupe identifié : les apports en nutriments et les intérêts nutritionnels.

Le jury a constaté par exemple les erreurs suivantes:

- Une confusion entre aliment et nutriment.
- Une liste non structurée d'aliments.
- Le développement de la répartition journalière des nutriments.
- Une restriction des aliments d'origine végétale aux seuls fruits et légumes.

1.2. Analyser la consommation par les adultes des aliments d'origine végétale, en France.

Pour répondre à la question, le jury attendait :

- Après analyse des annexes (3 à 6), la mise en évidence de constats sur l'évolution de la consommation des aliments d'origine végétale en France et une argumentation les expliquant
- La référence de l'annexe à partir de laquelle était fait le constat
- La mise en relation des recommandations du PNNS et des constats mis en avant par le candidat.

Le jury a constaté par exemple les erreurs suivantes:

- La paraphrase de toutes les annexes sans argumentation.
- La focalisation sur un seul constat.
- La seule énumération des facteurs sociodémographiques.

2. Apports en glucides des aliments d'origine végétale

2.1. Présenter les principaux sucres alimentaires d'origine végétale : classification biochimique et structure.

Pour répondre à la question, le jury attendait :

- Une introduction présentant la formule générale des glucides et les groupements chimiques caractéristiques des glucides (aldose, cétose)
- Une classification commentée des glucides d'origine végétale : oses, diholosides, polyholosides
- La liste des principaux oses, diholosides, polyholosides d'origine végétale et leur formule développée cyclique

Le jury a constaté par exemple les erreurs suivantes:

- La présence de glucides d'origine animale comme le lactose et le glycogène
- La présentation de glucides sans classification
- Le manque de rigueur dans l'écriture des formules

2.2. Développer les voies de dégradations biochimiques des oses issus des glucides d'origine végétale en vue de fournir de l'énergie.

Pour répondre à la question, le jury attendait :

- Une introduction expliquant succinctement la simplification des glucides au cours de la digestion et leur absorption intestinale afin de fournir à l'organisme de l'énergie sous forme adénosine triphosphate.
- Les voies de catabolisme des glucides :
 - o La glycolyse : localisation dans la cellule, un schéma présentant les réactions du catabolisme à partir d'une molécule de glucose et d'une molécule de fructose (les différentes étapes : produit initial, produit final, coenzymes, enzymes), le bilan énergétique
 - o Le cycle de Krebs : localisation dans la cellule, les conditions aérobies, un schéma présentant les réactions du catabolisme (l'annexe 7 présentait un cycle incomplet), le bilan énergétique
 - o La chaîne respiratoire : localisation dans la cellule, une explication de l'annexe 7 qui présentait la chaîne respiratoire, le bilan énergétique

- Le bilan moléculaire et énergétique total
- La fermentation lactique : localisation dans la cellule, un schéma de la réaction, bilan énergétique
- Une comparaison de l'apport énergétique entre les voies en aérobie et anaérobie.

Le jury a constaté:

- Le manque de développement de la voie du catabolisme du fructose et la fermentation lactique
- Le développement hors sujet de la fermentation alcoolique, de la photosynthèse.

3. Limites d'une alimentation essentiellement végétale

3.1. Le fer entre dans la structure de l'hémoglobine. Présenter la structure et la fonction de l'hémoglobine.

Pour répondre à la question, le jury attendait :

- Une présentation de l'hémoglobine : un schéma de la structure quaternaire, une explication de la structure, la fonction, le caractère allostérique de cette protéine...
- Une explication sur les variations de fixation de l'oxygène sur l'hémoglobine (à partir de l'annexe 13) : effet Bohr, effet Haldane
- La caractérisation du transport du CO₂ par l'hémoglobine

Le jury a constaté:

- La non exploitation de l'annexe 13
- Le manque de connaissances qui ne permet pas d'exploiter les annexes 12 et 13 correctement

3.2. Mettre en relation l'anémie ferriprive et le régime végétarien.

Pour répondre à la question, le jury attendait :

- A partir des annexes 8 à 11, les définitions de l'anémie ferriprive et du régime végétarien
- La mise en relation de l'anémie ferriprive et du régime végétarien : aliments présents dans le régime végétarien dépourvus de fer héminique, mauvaise absorption du fer non héminique, facteurs inhibant l'absorption du fer non héminique.

Le jury a constaté:

- L'absence des définitions d'anémie ferriprive et du régime végétarien
- Le manque de clarté dans les réponses

3.3. Cibler les populations à risque d'anémie ferriprive.

Pour répondre à la question, le jury attendait :

A partir des annexes 11, une liste des populations à risque d'anémie ferriprive et la / les justifications correspondante(s)

Le jury a constaté:

- La non exploitation de l'annexe 11
- Le manque de connaissances qui ne permet pas d'exploiter les annexes 11 correctement
- Un traitement trop succinct de la question

3.4. Présenter les autres risques liés au régime végétarien.

Pour répondre à la question, le jury attendait :

- Pour chaque risque : cause et conséquence.

Le jury a constaté:

- L'absence de traitement de cette question, (peut être liée à une mauvaise gestion du temps, le développement de hors sujets dans les questions précédentes...)
- Beaucoup de hors sujets : conseils donnés pour pallier les risques...

Rapports de Mesdames : ARMAGNAC, BONNARD, BOUCHABCHOUB, BOULY, CAMPARDON, COMPAIN, COUSTAU, DEHAIBE, DELEMOTTE, FONTAINE, GONDOLFO, GUERRIER, KOCH, LEYNAUD, PASQUALE, RIOLET, TERRET.

et Messieurs : AUVINET, DICK, DRUART, FUNDONE, LEBONDIDIER, LIGNEAU, VERNET.

1. Remarques et conseils aux candidats sur le plan général

1.1 Une lecture attentive du sujet doit permettre :

A partir de la situation professionnelle : intervention d'un prestataire de service de nettoyage dans une société SEVESO II fabriquant des produits phytosanitaires,

- ♣ d'identifier les problématiques
- ♣ d'identifier les verbes qui précisent les contenus des réponses attendues (élaborer, concevoir, justifier, rédiger, établir, réaliser, comparer, lister...)
- ♣ de repérer les sous-parties éventuelles dans une question (*exemple de la question 2.3.1 : après avoir présenté l'étude fonctionnelle d'une autolaveuse, réaliser une étude comparative des autolaveuses proposées et justifier le choix de l'appareil le plus adapté à l'intervention de NetService au site de Marle*)
- ♣ de s'approprier les annexes et de sélectionner les éléments de réponse pertinents
- ♣ de mobiliser les connaissances scientifiques et/ou technologiques en relation directe avec le contexte professionnel du sujet (nettoyage industriel et prévention des risques professionnels)
- ♣ de mettre en œuvre des compétences professionnelles pour la conception de documents techniques et de communication à destination des professionnels (*note de service, protocole d'entretien, étude fonctionnelle, étude comparative, planning et affiche*)
- ♣ d'éviter les réponses non adaptées à l'étude en cours, les développements inutiles (*exemples : paraphraser les annexes, faire étalage de connaissances scientifiques pointues mais sans lien direct avec le sujet.*)

1.2 Remarques sur le fond.

Le sujet faisait appel à l'analyse rigoureuse de la situation professionnelle, à l'utilisation de connaissances actualisées et à une exploitation pertinente des annexes.

Les réponses devaient permettre de vérifier :

- ♣ les connaissances scientifiques et technologiques actualisées
- ♣ la capacité à analyser les documents techniques et professionnels et d'en sélectionner les éléments essentiels
- ♣ la capacité à élaborer des documents techniques et professionnels adaptés à la situation et aux destinataires
- ♣ la capacité à proposer des solutions adaptées en s'appuyant sur la problématique donnée
- ♣ la capacité à mettre en œuvre une démarche d'analyse et de comparaison pertinente

Le jury a constaté :

- ♣ une méconnaissance du monde professionnel concernant :
 - la définition des notions clés : cahier des charges, plan de prévention, Zone ATEX, normes ISO
 - la présentation, la structuration et la rédaction de documents professionnels (*Note de service, protocole*) adaptés à leurs destinataires (*agents d'entretien de la société NetServices...*)
- ♣ une maîtrise insuffisante des méthodes d'analyse (*étude fonctionnelle, analyse comparative*)
- ♣ une absence de lien entre l'annexe analysée et la question traitée

Le niveau du concours exige l'utilisation d'un vocabulaire scientifique et technologique adapté, précis et actualisé.

1.3 Remarques sur la forme.

♣ Structuration de la copie

- le devoir nécessite une introduction, des transitions entre les questions et une conclusion qui sont évaluées.
- l'introduction doit situer le sujet dans son contexte actuel, définir les termes clés et annoncer le plan.
- la construction du devoir doit mettre en évidence les différentes questions numérotées en conservant la structure ordonnée du sujet tout en ménageant quelques transitions lorsqu'elles sont pertinentes
- pour une meilleure lisibilité, il est conseillé de réaliser les documents techniques, les tableaux de façon continue sur une même page (ou une double page maximum)
- la conception de ceux-ci doit tenir compte du public visé
- un schéma ne doit pas se substituer à la réponse écrite.
- renvoyer le correcteur à l'annexe n° X en guise de réponse à la question n'est pas acceptable.
- la conclusion ne doit pas se limiter à une reprise des points abordés dans le sujet mais doit proposer un élargissement de la réflexion.

♣ Présentation de la copie

- une écriture lisible et soignée est exigée excluant l'écriture au crayon à papier
- la qualité visuelle des documents professionnels ou techniques élaborés témoigne d'une certaine approche professionnelle
- l'orthographe et la syntaxe sont évaluées. Les flèches ne remplacent pas les verbes dans une phrase. L'utilisation des abréviations est à proscrire

1.4. Le jury a apprécié :

- ♣ des présentations structurées, rigoureuses dans leurs argumentations, soignées et illustrées de documents pertinents et précis, et une utilisation des annexes mesurée et adéquate.

1.5. Le jury a regretté :

- ♣ le manque de structure du devoir (*numérotation des réponses, paragraphes distincts*)
- ♣ le choix peu pertinent de la forme de la réponse (*exemple : absence de tableau pour l'étude comparative*)
- ♣ des digressions hors-sujet et la paraphrase ou le manque d'exploitation pertinente des annexes
- ♣ un manque de connaissances techniques et de vocabulaire scientifique
- ♣ une méconnaissance de la prévention des risques en milieu professionnel

Le jury rappelle que les candidats ne doivent pas répondre sur les annexes. Toute réponse y figurant ne sera pas prise en compte dans la mesure où ce ne sont pas des documents réponses.

Eléments de correction

Introduction

Quelques pistes : Références à l'actualité (*SEVESO, AZF...*) ; présentation des entreprises et du contexte, définition des termes clés, formalisation de la problématique, annonce du plan

1.1 Présenter les obligations légales propres à chacune des 2 entreprises et les obligations communes, concernant les mesures de prévention préalables à l'exécution des travaux.

Le jury attendait les différentes obligations classées avec la référence de l'article correspondant, sous une forme de présentation par exemple un tableau permettant d'inclure les entreprises utilisatrices et l'entreprise externe

1.2 Justifier la réalisation du plan de prévention par la Société BAYER CROP SCIENCE.

Justifications générales :

Obligation légale : document unique.

Locaux inconnus

Activités inconnues.

Co-Activités : Interférences entre les activités, les installations et les matériels des différentes entreprises présentes sur un même lieu de travail.

Baisse du nombre des accidents personnes (15 % des accidents du travail ont lieu dans entreprise client).

Baisse du nombre d'incidents (qui peuvent être très coûteux).

Image de marque de l'entreprise préservée.

Justifications en rapport avec la situation :

L'entreprise Bayer est une entreprise classée, de type Seveso II, seuil haut, (annexe 3)

Le code du travail présenté (annexe 2) et les points 2 et 4 de l'arrêté du 19 mars 1993 (annexe 4) obligent ce type d'entreprise à établir un plan de prévention pour l'intervention d'une entreprise extérieure chez une entreprise utilisatrice.

1.3 Rédiger une note de service destinée aux agents de NetService présentant la société Bayer Crop Science et les enjeux d'un tel contrat. Justifier la rédaction de cette note.

Forme : note de service sur une page, structurée, claire précise

Fond : titre (note de service), destinataires, date, objet, expéditeur, lisibilité, paraphe ou signature, contenu (*contexte, enjeux*)

Justifications : d'après le CCTP, l'employeur a obligation d'informer, de former, de sensibiliser ses employés aux risques ATEX.

2.1 Etablir une liste des risques pour un agent d'entretien de la société NetService sur le site de Marle, lister les paramètres des conditions d'une explosion dans une zone ATEX. En déduire les moyens de prévention pour toute opération de nettoyage en zone ATEX.

Utiliser les annexes : plan de prévention et cahier des charges

Exemples de risques liés à l'entreprise utilisatrice :

- risques liés à la circulation

- risques chimiques

- risques d'explosion

- ...

Présentation sous forme de tableau associant le paramètres des conditions d'uen explosion et les moyens de prévention

Conditions	Paramètres	Moyen de prévention
Confinement	Local fermé	extracteur d'air, ventilation aération, flux laminaire,

2.2 Réaliser un protocole d'entretien courant du sol de ces zones en justifiant le choix du produit utilisé.

Protocole sous forme de tableau - Une page.

EXEMPLE DE PROTOCOLE

Protocole d'entretien courant du sol des zones ATEX 22			
Lieu d'intervention :	Revêtement :	Produits :	Matériel :
Mode opératoire :			
Contrôle qualité :			

Justification du choix de la sépiolite : ...

2.3.1 Après avoir présenté l'étude fonctionnelle d'une autolaveuse, réaliser une analyse comparative des autolaveuses proposées et justifier le choix de l'appareil le plus adapté à l'intervention de NetService au site de Marle.

Analyse fonctionnelle d'une auto-laveuse :

Fonction d'usage : laver et sécher les sols, en une seule opération, sur de grandes surfaces.

Principe de fonctionnement :

...

Exemple d'analyse comparative :

Critères de comparaison : rendement, écologie, pression des brosses ...

Présentation attendue sous forme d'un tableau

Choix justifié

2.3.2 Concevoir le planning d'intervention hebdomadaire de l'entretien des zones ATEX 22 à l'autolaveuse.

Calcul de temps pour l'élaboration du planning hebdomadaire

Paramètres :

Temps de préparation du matériel.

- Surface des zones ATEX 22 (cf annexe 1) locaux à production liquide.
- Cadence du balayage humide zone non-encombrée 500m²/h
- vitesse effective de l'autolaveuse choisie (TENNANT T5) : 6000m²/h
- D'après le plan (Annexe 6) début du chantier en C 404 en face du service technique (lieu de stockage du matériel et produits cf CCTP), puis B 307, puis B 402 et finir par B 404.
- Intervention le vendredi de 18h à 8 h.

3.1 Présenter les objectifs des normes ISO.

Définition : ...

Objectifs : ...

La norme ISO 9001 et ISO 14 001

3.2 Justifier de l'impact environnemental des rejets des effluents chimiques non contrôlés et proposer une affiche de consignes d'urgence en cas d'épandage que la société Bayer doit réaliser.

Impact sur l'environnement : ...

Notions attendues :

- pesticides
- dispersion
- cycle de l'eau
- chaîne alimentaire aquatique terrestre
- bioaccumulation
- pollution des eaux, des sols, de l'air

CONCLUSION

- reprise des notions essentielles
- ouverture pertinente (exemple : nouvelles réglementations)

EPREUVES D'ADMISSION

RAPPORT DE L'EPREUVE

PRESENTATION D'UNE SEQUENCE DE FORMATION PORTANT SUR LES PROGRAMMES DE LYCEE PROFESSIONNEL

Rapport établi par Mesdames, BATELOT, BOIS, BOULY, CHARRIERAS, DARTOY, DELSOUC, DEMARTIS, FROTTIER, GENESIO, HEURTAUX, LE BARON, LEVIEL, LONJON, MALLET, MERIC, PIOLLAT, RAULET, ROGUEDA, SALMON, SULLO, VANLOO

et par Messieurs AGUIAR, BOUCHE, DICK, DRUART et GAUTHIER.

1 RAPPEL DE LA DEFINITION DE L'EPREUVE (arrêté du 28 décembre 2009) :

*Durée : travaux pratiques : quatre heures ;
Préparation de l'exposé : une heure ;
Exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes ;
Coefficient 3.*

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques, à partir de protocoles et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée.

Le candidat est amené au cours de sa présentation orale à expliciter la démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

2 OBSERVATIONS ET CONSEILS AUX CANDIDATS

Les sujets sont conçus selon une trame identique à celui proposé en annexe. Ils précisent la section ciblée et les compétences visées, la nature des travaux à réaliser. Les annexes comportent un protocole simplifié donné à titre indicatif et parfois un extrait de cahier des charges.

Le candidat doit s'organiser dans les quatre heures pour réaliser ces travaux pratiques, concevoir et préparer la séquence ainsi qu'une séance détaillée. La cinquième heure est spécialement consacrée à la préparation de l'exposé.

Une lecture attentive de l'intégralité du sujet en début d'épreuve permet de se l'approprier et d'identifier les documents ressources utiles parmi ceux mis à la disposition des candidats dans la salle de préparation (référentiel de formation du diplôme concerné, modes opératoires, modes d'emploi, protocoles, fiches techniques...).

Il est rappelé aux candidats que les sorties de salles sont limitées à celles nécessaires.

2.1. Travaux pratiques

Les travaux pratiques sont en lien direct avec les référentiels des diplômes du champ d'intervention du PLP biotechnologies option santé environnement. Ils peuvent porter sur des techniques empruntées aux domaines d'activités suivants :

- cuisine collective : production culinaire et conditionnement,
- cuisine familiale,
- entretien et réfection du linge familial ou collectif,
- entretien des locaux, des équipements et du cadre de vie.

Le jury rappelle aux candidats que la prise en compte des informations contenues dans le sujet est incontournable bien que les éléments du protocole soient proposés à titre indicatif.

Au cours de la première heure, avant le début de la réalisation des travaux pratiques, il est vivement conseillé aux candidats de mettre à profit ce temps pour :

- réfléchir à l'ordonnancement des différentes étapes par la rédaction d'une organisation chronologique,
- prévoir les matériels et les produits nécessaires à la réalisation du sujet afin d'éviter les pertes de temps.

Le jury observe le candidat pendant les travaux pratiques de l'épreuve et peut poser des questions afin d'obtenir précisions ou justifications des pratiques.

Il est fortement recommandé au candidat de réaliser son travail sans se préoccuper des pratiques des autres qui peuvent l'induire en erreur.

Le jury attend :

- un respect des règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie qui restent une priorité pour les futurs enseignants de Biotechnologies Santé Environnement : lavage des mains, bionettoyage des plans de travail, respect des postures ergonomiques, utilisation raisonnée des matériels présentant des risques (électriques, thermiques, chimiques...), respect du principe de la marche en avant, de la chaîne du froid...

- une réalisation du travail sans gaspillage des denrées et des produits nécessaires.

- que le candidat s'appuie sur sa pratique (réussie ou non) pour construire sa séquence et sa séance pédagogique.

Le jury a apprécié :

- la prise en compte des exigences du secteur d'activités (familial ou collectif) mentionnées dans le sujet (matériel, contraintes particulières d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie, d'économie, d'organisation du travail,...)

- une utilisation des ressources à disposition (fiches techniques, protocoles ...)
- une attitude professionnelle (tenue, gestuelle, lavage des mains...) correspondant aux exigences des milieux collectif ou familial
- une organisation rigoureuse des postes de travail tout au long de la réalisation
- une application des bonnes pratiques d'hygiène
- les initiatives prises lors de problèmes rencontrés pendant la réalisation des travaux pratiques et leurs réinvestissements
- une gestion optimale du temps consacré à la réalisation pratique et à la préparation de l'exposé
- la réalisation de l'ensemble du sujet
- une attitude positive et dynamique.

Le jury a regretté chez certains candidats un manque de maîtrise des techniques professionnelles et/ou de leur mise en œuvre.

Sans qu'il soit attendu une maîtrise parfaite des techniques, il est néanmoins indispensable que le candidat ait une certaine approche des techniques culinaires de base, des règles d'hygiène en collectivité, de l'étiquetage des plats à conditionner, de l'utilisation de machines d'entretien du linge, des techniques de nettoyage et bionettoyage, ..., connaisse les familles de produits, matériaux et revêtements, le respect des règles de sécurité ...

Le jury a également remarqué que beaucoup de candidats ne parviennent pas à justifier de façon scientifique et/ou technologique leurs choix lors des pratiques professionnelles. Toutefois, il n'est pas attendu des candidats qu'ils décrivent chacun de leurs gestes au moment du TP.

Les candidats sont également évalués sur leur capacité d'adaptation à l'environnement proposé lors de la réalisation de la partie pratique.

Le jury a parfois constaté un manque de rigueur dans la tenue professionnelle, inadaptée au secteur d'activité (blouse sale, trouée, ou non repassée, absence de chaussures antidérapantes, présence de bijoux, ...). Les futurs enseignants ne sauraient exiger de leurs élèves une tenue qu'ils ne porteraient pas eux-mêmes. Ils ont valeur d'exemple.

Le jury tient à insister sur le fait que même si le TP ne semble pas s'être déroulé de façon optimale (pratiques, résultats), cela ne remet pas en cause l'ensemble de l'épreuve. Il rappelle que l'épreuve est une analyse des investigations menées au cours de l'activité pratique afin d'en faire une exploitation judicieuse en lien avec les objectifs de la séquence de formation proposée.. Les erreurs commises par le candidat doivent être mises à profit dans la conception de la séquence et la séance.

2.2. Présentation de la séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel

Cette partie orale permet d'évaluer :

- l'exploitation et l'analyse des informations recueillies pendant les travaux pratiques,
- la conception de la séquence,
- le développement d'une séance,
- l'expression et la communication.

Le jury rappelle que tout ou partie du TP doit être exploité dans la séquence pédagogique.

Les attentes du jury lors de l'exposé.

Il s'agit, pour une section et un niveau imposés par le sujet, de présenter une séquence d'enseignement comportant l'organisation des séances et de présenter une séance de façon détaillée. Le candidat doit s'appuyer sur les investigations, les analyses, les constats effectués lors de la réalisation du TP.

Le jury attend une séquence centrée sur une ou plusieurs compétences du référentiel (et non sur la seule réalisation du TP).

La séquence d'enseignement proposée doit s'inscrire dans un plan de formation global comportant les PFMP et faire apparaître des objectifs articulant des savoir-faire professionnels et des savoirs associés.

Le jury attend que le candidat justifie l'ensemble de ses choix pédagogiques.

Les supports destinés aux élèves doivent être réfléchis mais pas nécessairement formalisés.

Le jury a apprécié les exposés structurés avec introduction et conclusion, étayés par des supports visuels notamment des fiches didactiques.

Il est rappelé que durant l'épreuve, le candidat doit conserver l'anonymat.

Remarques à propos de l'entretien :

L'entretien est un moment d'échange qui peut permettre au candidat de compléter son exposé, argumenter et justifier ses choix, envisager d'autres propositions.

Le candidat ne doit pas s'attendre à obtenir des membres du jury des propositions de réponses aux questions posées. L'attitude du candidat face à ses difficultés lors de ses investigations fait l'intérêt de cette épreuve (réflexion, analyse, investissement, exploitation dans la stratégie pédagogique),

Le jury a apprécié, chez certains candidats :

- La clarté de la présentation écrite et orale
- La proposition de documents et d'évaluation pour les élèves
- L'utilisation rationnelle des supports (tableau, rétroprojecteur)
- L'analyse du T.P. quelle que soit la méthode (avant ou pendant la présentation de la séquence)
- L'esprit critique lors de l'analyse du T.P
- L'absence de fautes d'orthographe sur les documents présentés
- La qualité d'écoute, de communication et d'adaptation
- La réactivité lors du questionnement du jury
- L'argumentation des réponses

Le jury a regretté que certains candidats :

- Ne maîtrisent pas la finalité des différents diplômes des secteurs dans lesquels ils peuvent intervenir en tant que PLP biotechnologies option santé environnement.
- Ne connaissent pas toujours le public accueilli en lycée professionnel,
- Ne fassent pas une analyse pertinente des difficultés rencontrées en travaux pratiques et ne la réinvestisse pas suffisamment dans la séquence d'enseignement,
- Exposent leurs connaissances au détriment de la présentation pédagogique demandée.
- Utilisent mal le vocabulaire pédagogique (séquence, séance, objectifs généraux, objectifs opérationnels, pré requis...)
- Proposent rarement une stratégie pédagogique respectant une progression et incluant la construction de leur séquence
- N'utilisent pas le référentiel à bon escient notamment pour la mise en lien des savoirs associés et des savoir-faire, pour les liens avec les autres enseignements et les PFMP.
- Proposent rarement une situation professionnelle contextuelle à la séquence ou en proposent une non réaliste pour le diplôme évoqué dans le sujet.
- Manquent souvent de réalisme quant à l'organisation opérationnelle de la séance développée.
- Présentent des séances pédagogiques avec une incohérence chronologique et méconnaissent la durée possible d'une séance de TP.
- Ne réalisent pas de trace écrite destinée aux élèves.

- Ne maîtrisent pas toujours les connaissances scientifiques en lien direct avec la séance proposée.
- Ne se projettent et ne se positionnent pas suffisamment dans leur rôle de futur enseignant.
- Ne prennent pas assez en compte les questions du jury lors de l'entretien comme une incitation à la réflexion.
- Ne présentent pas de documents lisibles (qualité de l'écriture sur les transparents, au tableau...)
- Ne maîtrisent pas toujours l'orthographe.
- Ne gèrent pas le temps imparti,

Des stages en établissements scolaires et en milieux professionnels sont fortement recommandés pour atteindre la maîtrise de ces points.

Dans les deux temps de cette partie d'épreuve des candidats doivent montrer de bonnes aptitudes à la communication, indispensables à l'exercice du métier :

- exposé structuré
- élocution aisée
- expression et vocabulaire adéquats, significatifs de la fonction d'enseignant
- qualité de l'écoute
- capacité à argumenter
- aptitude à réagir positivement aux remarques du jury
- aptitude à proposer des remédiations ou à faire de nouvelles propositions
- maîtrise de soi
- conviction...

Il est regrettable que quelques candidats aient eu une attitude inadaptée face au jury (excès d'assurance, agressivité ou au contraire, trop de nonchalance, vocabulaire trop familier voire usage de termes argotiques).

La posture des candidats doit être conforme à celle attendue dans l'exercice du métier d'enseignant.

Annexe : exemple de sujet

Epreuve d'admission

Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel

Calculatrice non autorisée

Coefficient 3

Sujet n° 24

Vous devez concevoir et organiser une séquence de formation prenant appui sur les investigations et analyses que vous aurez effectuées au cours de travaux pratiques

- pour une section de : **CAP Maintenance et hygiène des locaux**

- dans le cadre de la (des) compétence(s) :

C 33 Préparer et effectuer les opérations techniques de remise en état et de traitement et protection des surfaces : détachage, décapage, injection extraction, cristallisation, polissage, protection, shampooing, nettoyage à la mousse, nettoyage à la haute pression.

Durée totale de l'épreuve : 6 heures

Travaux pratiques : 4 h

Préparation de l'exposé : 1 h

Exposé : 30 minutes ; entretien : 30 minutes

Attention ce sujet comporte 3 pages annexes comprises : vérifier que votre sujet est complet.

Première partie de l'épreuve

Conception et organisation d'une séquence de formation prenant appui sur des travaux pratiques – préparation de l'exposé : 5 heures.

Sujet :

Réaliser la remise en état de 2 fauteuils en textile par injection extraction.

Après avoir pris connaissance du sujet et du contexte (environnement, ressources, contraintes), vous préparez les travaux pratiques.

Environ 1 heure après le début de l'épreuve, vous devez être en réalisation des travaux pratiques. Les membres du jury observent alors vos manipulations pendant 1 heure. Au cours de cette observation, ils peuvent vous questionner sur la justification de vos choix.

Après avoir remis en état votre environnement de travail, vous finalisez la séquence de formation qui prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au cours des travaux pratiques.

Vous préparez l'exposé.

Deuxième partie de l'épreuve :

Exposé devant les membres du jury : 30 minutes

- Vous décrivez la séquence de formation élaborée et présentez de manière détaillée une des séances de formation constitutive de la séquence.
- Vous explicitez votre démarche méthodologique.
- Vous mettez en évidence les informations, données, et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques.

Entretien avec les membres du jury : 30 minutes

- Vous précisez certains points de votre présentation.
- Vous expliquez et justifiez vos choix de nature didactique et pédagogique.

Liste des annexes :

Annexe 1 : protocole des travaux pratiques

Documents techniques et ressources à disposition :

Référentiel

Fiches techniques, notices....

ANNEXE 1

PROTOCOLE (donné à titre indicatif) :

Remise en état de 2 fauteuils en textile par injection extraction.

<u>Technique</u>	<u>Matériels et produits</u>
<ul style="list-style-type: none">- Dépoussiérer- Détachage si nécessaire- Injection extraction des surfaces textiles- Lavage manuel des surfaces lavables non textiles	<p>Matériels : Aspirateur à poussière Injecteur extracteur Lavettes Chiffons Serpillières</p> <p>Produits : Détergent pour injecteur extracteur Détergent neutre</p>

EPREUVE SUR DOSSIER

Rapport établi par mesdames et messieurs ANGORA, ARMAGNAC, BRAULT, DUCHESNE, GERAUDIE, GISELBRECHT, LARCHER-HILARICUS, MEILLER, MENU, MERRIAUX, NICOLLET, TATAREAU, VANAUTRIVE inspecteurs de l'éducation nationale.

Et mesdames et messieurs CORDEIRO, DICK, FEAT, FISCHER PELOQUIN, FONTAINE, FOSSURIER, LEBONDIDIER, LEGEARD, LIMAROLA, MANCINI, SIEURAC, TERRET, ZINK professeurs de lycée professionnel.

1 RAPPEL DE LA DEFINITION DE L'EPREUVE (arrêté du 28 décembre 2009) :

L'épreuve sur dossier comporte deux parties (durée de la préparation : une heure trente minutes ; durée totale de l'épreuve : une heure ; coefficient 3.):

- 14 points sont attribués à la première partie
- 6 points à la seconde partie.

Première partie : soutenance d'un dossier technique et scientifique réalisé par le candidat dans l'un des domaines de la spécialité préparée, suivie d'un entretien avec le jury. (présentation n'excédant pas vingt minutes ; entretien avec le jury : vingt minutes).

L'épreuve porte sur les programmes du lycée professionnel et, le cas échéant, des sections de techniciens supérieurs.

L'exposé et l'entretien permettent d'apprécier l'authenticité et l'actualité du problème choisi par le candidat, sa capacité à en faire une présentation construite et claire, à mettre en évidence les questionnements qu'il suscite et à en dégager les points remarquables et caractéristiques de la discipline. Ils permettent également au candidat de mettre en valeur la qualité de son dossier et l'exploitation pédagogique qu'il peut en faire dans le cadre d'un enseignement.

En utilisant les moyens mis à sa disposition (rétroprojecteur, vidéoprojecteur et informatique associée disponibles sur le lieu du concours), le candidat présente le support technique qu'il a choisi pour l'épreuve, ainsi que les investigations et développements qu'il a conduits pour s'en approprier le fonctionnement et les évolutions potentielles.

Lors de la présentation, le candidat justifiera le choix du support d'étude et les investigations conduites qui pourraient, selon lui, donner lieu à des exploitations pertinentes en lycée professionnel.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury **cinq jours francs** au moins avant le début des épreuves d'admission.

Seconde partie : interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable ». (présentation : dix minutes ; entretien avec le jury : dix minutes.)

Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d'un document qui lui a été remis au début de l'épreuve, question pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve. La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies, pour la compétence désignée ci-dessus, dans le point 3 « Les compétences professionnelles des maîtres » de l'annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006. ». L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury pendant dix minutes.

A noter : texte de référence relatif aux compétences professionnelles des maîtres (arrêté du 12-05-2010 ; BOEN n°29 du 22 juillet 2010).

2 INDICATIONS AUX CANDIDATS

Précisions concernant la première partie (dossier)

2.1 Constitution du dossier

Le candidat choisit et prépare le dossier technique et scientifique à partir d'une situation empruntée à l'entreprise ou à une expérience professionnelle. Il en dégage une problématique du domaine des biotechnologies option « santé environnement », hors enseignement, qu'il présentera au jury.

Le dossier ne doit pas dépasser quarante pages. Il ne peut se réduire à une simple compilation de documents scientifiques, techniques ou professionnels. Ce dossier est rédigé par le candidat qui ne retient que les éléments indispensables à la compréhension des études qu'il a **choisis** de développer, sans oublier que ce dossier est à utiliser pour la construction d'une application pédagogique.

Il contient :

- 1) Les documents scientifiques et techniques nécessaires à la compréhension du problème.
- 2) Les éléments de définition indispensables à une approche rigoureuse du problème traité.
- 3) Les études conduites exploitant les connaissances attendues d'un professeur de lycée professionnel et qui doivent respecter les contraintes suivantes :
 - équilibre entre développements théorique, technique et professionnel, sachant que l'un des objectifs principaux de cette épreuve est de faire preuve de réelles connaissances scientifiques et technologiques dans un contexte authentique choisi pour sa pertinence technique et pédagogique ;
 - traitement d'un problème pertinent au regard du support utilisé ;
 - étude non limitée à des problèmes spécifiques ou trop spécialisés ;
 - mise en évidence de la capacité du candidat à s'approprier le problème choisi.
- 4) Toutes les informations permettant de justifier les solutions ou les évolutions projetées.
- 5) Une proposition succincte (2 pages maximum) de thèmes d'exploitation(s) pédagogique(s) jugés pertinents en lycée professionnel, permettant de justifier le choix du support d'étude et les investigations conduites.

Le candidat s'attache à énoncer des propositions pédagogiques qui précisent :

 - le choix des diplômes et niveaux, dans lesquels peut s'inscrire le thème traité,
 - les objectifs principaux d'une séquence de son choix en lien avec l'étude menée, et ceux des séances constitutives de la séquence,
 - les documents techniques et/ou scientifiques issu(s) de l'étude et exploitables dans le cadre de cette séquence.

2.2 Présentation orale du dossier

Le candidat présente au jury le dossier qu'il a réalisé, en utilisant les moyens de communication de son choix et mis à sa disposition : tableau, rétroprojecteur, vidéoprojecteur et informatique associée.

Précisions concernant la seconde partie « Agir en fonctionnaire de l'état et de façon éthique et responsable »

Les thèmes des sujets étaient variés - exemples : Obligation de signalement, CESC-Egalité Homme Femme, CCF, handicap et scolarisation

Le document support de la ou des question(s) relative(s) à la compétence « Agir en fonctionnaire de l'état et de façon éthique et responsable » est donné au candidat au début de la préparation de l'épreuve. Il dispose donc du temps de préparation pour répondre à la question inscrite dans une situation professionnelle susceptible d'être rencontrée par un professeur, qu'il exposera ensuite à l'oral.

Les deux parties de l'épreuve permettront d'évaluer les compétences d'expression et de communication du candidat.

3 – OBSERVATIONS DU JURY :

3.1 LE DOSSIER

Constats sur la rédaction du dossiers

Le jury a apprécié :

- Un dossier structuré avec un titre, un sommaire et une pagination dans son intégralité (annexes comprises);
- L'identification et la formulation claire du problème posé ;
- Le traitement pertinent du problème avec une démarche d'analyse cohérente liée à des contenus scientifiques et techniques, qui aboutit à des propositions de solutions adaptées ;
- Un thème et des contenus de niveau universitaire et actualisés ;
- La présentation concise de la partie pédagogique ;;
- La diversité et l'actualisation des sources documentaires, parfaitement référencées (bibliographie et sitographie) ;
- Des illustrations pertinentes, en couleur, de qualité ;
- Les références aux annexes lorsqu'elles sont situées en fin de dossier ;

Le jury a regretté :

Des dossiers qui ne relèvent pas du domaine des Biotechnologies option « santé environnement » dont le thème n'est pas en lien avec les activités professionnelles et les enseignements du secteur;

- Des dossiers sans « fil conducteur » ;
- Des insertions documentaires présentées comme une production personnelle du candidat ;
- Le choix, par certains candidats, d'un sujet trop réducteur ou trop large pour les investigations scientifiques et techniques ;

- Des dossiers qui ne présentent pas une étude scientifique et technique, mais à dominante socio-économique ou qui résultent d'une compilation bibliographique ;
- Des contenus insuffisamment développés, qui résultent d'une recherche superficielle, qui ne sont pas au niveau attendu ;
- Des dossiers présentant une partie pédagogique trop détaillée au détriment de l'analyse, ou au contraire, se réduisant à des tableaux de correspondance diplômes/points de référentiel
- La présence de documents sans source ni référence, peu lisibles, trop anciens, ou issus de manuels scolaires ne correspondant pas au niveau attendu du concours.
- Des annexes peu ou pas exploitées ;
- Une bibliographie qui se limite à une liste de sites Internet, à une liste de manuels scolaires ;
- Des fautes d'orthographe et de syntaxe ;

Constats sur la partie « exposé du dossier »

Il est précisé aux candidats que le jury a pris connaissance du dossier dans son intégralité, avant l'épreuve.

Le jury a apprécié :

- Une annonce du plan de l'exposé ;
- Une présentation claire et structurée du problème et des questionnements qu'il suscite ;
- La mise en évidence des points remarquables et essentiels de l'étude conduite ;
- L'exploitation pédagogique pertinente de documents scientifiques et techniques prouvant la connaissance des diplômes et enseignements en lycée professionnel, et de leurs finalités ;
- Une utilisation judicieuse des outils de communication à leur disposition ;
- La conviction du candidat dans la présentation du sujet ;
- La qualité de l'expression orale et la précision du vocabulaire ;

le jury a déploré :

- Les exposés qui se sont limités à une paraphrase du dossier, à une lecture systématique des notes rédigées par les candidats ou des diapositives projetées
- L'absence de présentation et de justification des démarches ayant conduit à l'étude
- Le manque de recul par rapport au thème d'étude ;
- L'absence de mise en évidence des points essentiels de l'étude.

- Des difficultés à effectuer le transfert entre les connaissances (scientifiques, techniques et réglementaires) de niveau concours et les applications pédagogiques dans le champ d'intervention du PLP Biotechnologies option « Santé Environnement » souvent mal connu ;
- La maîtrise insuffisante des connaissances ;
- Les exposés ayant développé majoritairement la partie pédagogique au détriment de la partie scientifique et technique et, a contrario, les exposés ayant négligé la présentation des aspects pédagogiques ;
- Un débit de parole trop rapide ou trop lent, un ton monocorde ;
- Une posture et une attitude inadaptées ;
- Une mauvaise maîtrise de la langue française et de l'expression orale, l'utilisation d'un vocabulaire non adapté pour un futur enseignant ;

Constats sur la partie « entretien avec le jury »

Le jury a apprécié :

- La qualité d'écoute et la réactivité des candidats face au questionnement ;
- La qualité de l'expression orale ;
- La qualité et le niveau des réponses (maîtrise des contenus technologiques et scientifiques développés) ;
- L'argumentation cohérente et complète ;
- La pertinence des adaptations pédagogiques, tenant compte des référentiels ;
- L'esprit critique du candidat sur sa présentation et ses propositions ;
- Une attitude positive et dynamique.

Le jury a déploré :

- Le manque de recul et d'analyse par rapport au problème choisi ;
- Des connaissances se limitant ou ne correspondant pas à ce qui est exposé dans le dossier ;
- Une attitude et un comportement inadaptés lors de l'entretien ;

3.2 Interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable ».A noter : texte de référence relatif aux compétences professionnelles des professeurs, Arrêté du 12-05-2010 (B.O.E.N. n°29 du 22 juillet 2010).

Constats sur la partie « Exposé » :

Le jury a apprécié :

- Une analyse approfondie du sujet ;
- Un exposé structuré ;
- Une présentation dynamique ;
- Une référence à des textes, des organisations et des fonctionnements, ;
- La proposition d'actions concrètes et réalistes en lien avec la situation ainsi que des solutions hiérarchisées et justifiées, tenant compte des politiques éducatives actuelles ;
- La capacité du candidat à :
 - se positionner dans son champ de compétences en tant que futur enseignant
 - se situer dans la hiérarchie au sein du système éducatif
 - identifier les acteurs, les dispositifs, les partenaires internes et/ou externes à l'institution
- La qualité de l'expression orale ;
- Une bonne gestion du temps et de l'espace ;
- L'utilisation adaptée des outils de communication mis à disposition.

Le jury a déploré :

- Un exposé peu structuré ;
- La paraphrase des textes de référence ;
- Le manque d'exploitation des documents proposés dans le sujet ;
- Un manque d'analyse de la situation et/ou de la question posée ;
- Des propositions d'actions peu réalistes, peu adaptées.

Constats sur la partie « Entretien »

Le jury a apprécié :

- Des réponses argumentées et structurées ;

- Une capacité de synthèse ;
- Une ouverture d'esprit ;
- Une capacité à explorer d'autres pistes de réflexion et à interagir avec le jury ;
- Une attitude dynamique et positive ;
- Un positionnement adapté au sein de l'institution.

Le jury a déploré :

- Pour certains candidats, une absence de connaissances du système éducatif et de la politique éducative, et un positionnement inapproprié au sein de l'institution ;
- Une méconnaissance de la hiérarchie de l'institution scolaire ;
- Un vocabulaire inapproprié ;
- Une référence limitée seulement à l'expérience personnelle du candidat
- Une difficulté à proposer des actions alternatives à celles énoncées lors de l'exposé.

4- CONSEILS AUX CANDIDATS

D'une manière générale, il est vivement conseillé de lire attentivement la définition de l'épreuve (arrêté du 28/12/2009) et la note d'information destinée aux candidats.

4.1 Pour la première partie de l'épreuve : soutenance et entretien sur le dossier scientifique et technique.

Pour le dossier :

- Vérifier les évolutions des diplômes et les référentiels de diplômes.
- **Identifier et formuler un problème** à partir d'une situation empruntée à l'entreprise ou d'une expérience professionnelle du domaine des Biotechnologies option « Santé Environnement », hors enseignement ;
- Mettre en œuvre **une démarche d'analyse scientifique et/ou technique complète** ;
- Développer **des connaissances de niveau concours** ;
- Se tenir à jour de la réglementation ;
- Sélectionner des **documents techniques pertinents, actualisés** et de qualité et les exploiter au-delà d'une simple compilation ;
- Cibler des enseignements pertinents en lien avec le dossier en utilisant les référentiels ;
- Repérer les documents du dossier susceptibles d'être exploités dans le cadre d'un enseignement, indiquer la ou les adaptations nécessaires au niveau élève.

- Justifier le choix du support de l'étude et les **investigations** conduites ;
- Prévoir des thèmes d'exploitations pédagogiques pertinents en lycée professionnel ;

Les **intentions pédagogiques** feront apparaître :

- Les objectifs visés ;
- Le choix des diplômes ;
- Les niveaux de formation ;
- Les documents techniques et/ou scientifiques exploitables.

Pour l'exposé :

- Présenter et justifier le problème ;
- Mettre en évidence les points essentiels du dossier ainsi que le lien entre l'étude technique et scientifique et l'exploitation pédagogique ;
- Privilégier l'utilisation d'un support TIC, mais prévoir un autre support en cas de nécessité (possibilité d'apporter son ordinateur personnel) ;
- Maîtriser les connaissances exposées ;
- Présenter et justifier les investigations conduites au regard de l'exploitation pédagogique ;
- Gérer correctement le temps.

Pour l'entretien :

- Maîtriser les connaissances scientifiques, techniques et réglementaires nécessaires à l'approfondissement de l'étude présentée ;
- Faire preuve de qualité de communication (écoute...) ;

4.2 Pour l'interrogation relative à la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable »

Le candidat devra s'informer sur les obligations réglementaires et les textes officiels en relation avec le métier de professeur (B.O.E.N. n°29 du 22 juillet 2010).

Pour l'exposé :

- Structurer la présentation ;
- Lire attentivement le texte support de l'épreuve et répondre à la question posée, sans paraphraser les textes de référence ;

- Eviter la lecture des notes préparées ;
- Se positionner au sein du système éducatif, de l'établissement et de la classe ;
- Gérer correctement le temps sans pour autant « diluer » les éléments présentés à l'exposé.

Pour l'entretien :

- Faire preuve d'analyse et de recul ;
- Faire preuve d'écoute et d'attitude responsable pour se projeter, en tant que futur fonctionnaire de l'État ;
- Adopter une posture appropriée aux règles de déontologie liées à l'exercice du métier de professeur.

CONCLUSION GENERALE

Le jury félicite les candidates admis au CAPLP et au CAFEP.

Comme cela avait été indiqué lors des précédentes sessions, il est nécessaire que les candidats à ce concours se préparent aux épreuves et aient acquis les connaissances scientifiques et technologiques indispensables. Trop de candidats ne les maîtrisent pas et les devoirs révèlent toujours une certaine indigence des éléments exposés. Cette même faiblesse visible lors des épreuves d'admissibilité se retrouve encore lors des épreuves d'admission.

L'enseignement ne peut se concevoir sans la maîtrise des savoirs enseignés, et celle de l'expression alliant une présentation claire des éléments de réponse et une argumentation des idées développées.

Ce sont ces qualités qui ont été recherchées dans les épreuves d'admissibilité et d'admission.

La première épreuve d'admission a permis de juger à la fois de l'attitude professionnelle des candidates et de leur maîtrise des techniques mais surtout de leur capacité à construire une démarche pédagogique utilisant avec pertinence les éléments techniques. Cette épreuve est difficile car elle nécessite une connaissance des niveaux d'enseignement et des contenus de ces enseignements, une relative maîtrise des gestes techniques qui seront ensuite enseignés aux élèves et enfin elle doit s'appuyer sur un fond culturel scientifique et technique indispensable pour expliquer, analyser, justifier...

Concernant la seconde épreuve d'admission, le jury a, comme l'an passé, globalement apprécié la qualité des dossiers présentés. Cependant certains dossiers semblent avoir été rédigés rapidement sans vraiment avoir pris la mesure des exigences de l'épreuve qui nécessitent que les argumentations développées s'ancrent sur des connaissances scientifiques et technologiques sûres.

La réflexion des candidats face à la compétence agir en fonctionnaire de l'état et de façon éthique et responsable a révélé cette année encore, pour beaucoup un positionnement convenable s'appuyant sur une approche assez précise du système éducatif.

Le jury a apprécié les prestations des candidats qu'il se réjouit de compter bientôt comme futurs collègues.

Le jury tient à remercier Monsieur le proviseur du lycée Louis GUILLOUX et son équipe : proviseur adjoint, chef de travaux, enseignants, techniciens, et personnel administratif et personnel d'entretien et de restauration pour l'accueil et l'aide efficace apportés tout au long de l'organisation et du déroulement de ce concours qui a eu lieu dans d'excellentes conditions.